

# Contrat de service de Sygic navigation

Le Client accepte de conclure ce Contrat de service de navigation (ci-après dénommé le **Contrat**) avec :

Volvo Group Belgium NV avec le numéro de BE0420383647 (dénommé **VOLVO TRUCKS** dans le présent Contrat)

## 1 Objet du Contrat

- 1.1 Sous réserve des termes et conditions du présent Contrat et en contrepartie du paiement par le Client du prix et des autres frais énoncés aux présentes, VOLVO TRUCKS fournit le service « Navigation » (le **Service**) décrits pour le(s) véhicule(s) accepté(s) par le Client sur Volvo Connect (le **Véhicule**).
- 1.2 Le Service fournit des conseils de navigation aux conducteurs à bord du Véhicule.
- 1.3 VOLVO TRUCKS peut apporter toute modification à la prestation d Service qui est nécessaire pour se conformer à toute exigence de sécurité, statutaire ou réglementaire applicable ou à toute fonctionnalité ajoutée ; ou qui n'affecte pas considérablement la qualité ou l'exécution des Services.
- 1.4 Dans certains cas, le Client peut avoir affaire à un concessionnaire ou à un importateur VOLVO TRUCKS dans le cadre de l'achat du Service. Le concessionnaire ou l'importateur peut agir en tant qu'agent de VOLVO TRUCKS pour la prestation du Service.

## 2 Prix du Service

- 2.1 Le Client paiera le prix du Service au cas par cas :
  - i. sous la forme d'un prépaiement pour une période fixe prépayée
- 2.2 Tous les paiements dus par le Client en vertu du Contrat seront effectués dans leur intégralité sans aucune compensation, restriction ou condition et sans aucune déduction pour ou au titre d'une demande reconventionnelle, et à l'entité, au concessionnaire ou à l'importateur de VOLVO TRUCKS tel qu'indiqué sur la facture.
- 2.3 Le prix des Services sera celui indiqué sur la boutique de services numérique Volvo Connect (où le prix peut être ponctuellement mis à jour par Volvo, en indiquant la date de validité des nouveaux prix indiqués) et, le cas échéant, moins la remise convenue entre le Client et VOLVO TRUCKS au cas par cas.
- 2.4 En plus du prix, le Client paiera le prix des mises à niveau de logiciels et/ou de matériel nécessaires au fonctionnement des Services, y compris, sans s'y limiter, les équipements de télécommunication.
- 2.5 Si une somme payable en vertu du Contrat n'est pas payée à l'échéance, sans préjudice des autres droits de VOLVO TRUCKS en vertu du Contrat, cette somme portera intérêt à compter de la date d'échéance jusqu'au paiement intégral, à la fois avant et après tout jugement, à un taux qui est égal au taux d'intérêt interbancaire

offert à Stockholm (STIBOR) à 3 mois.

### 3 Conditions spécifiques pour les abonnements prépayés

- 3.1 Pour un prépaiement convenu pour une période fixe prépayée, les conditions suivantes s'appliquent :
- i. Pour bénéficier de la période prépayée, le Véhicule doit être enregistré et activé sur Volvo Connect
  - ii. dans un délai d'un an à compter du jour de la facturation de la période prépayée.
  - iii. La période d'abonnement commence le premier jour du mois suivant l'acceptation du Contrat de service de navigation dans Volvo Connect.
  - iv. Pendant la période d'abonnement prépayée, les frais d'abonnement ne seront pas facturés pour le Véhicule au Client.
  - v. Les frais liés au Service ou à l'utilisation autres que ceux couverts par les frais d'abonnement (par exemple, les Services supplémentaires) seront imputés et facturés au Client.
  - vi. Pendant la période prépayée, aucun remboursement ne sera effectué si le Client interrompt l'un des Services.
  - vii. À la fin de la période d'abonnement prépayée, le présent Contrat sera automatiquement résilié
  - viii. Ce qui précède n'a cependant pas d'influence sur l'obligation de VOLVO TRUCKS de procéder à un remboursement conformément à l'article **Error! Reference source not found.** ci-dessous

### 4 Systèmes d'information

- 4.1 Le Client est conscient que les véhicules Volvo fabriqués, fournis ou commercialisés par une société du groupe Volvo sont équipés d'un ou de plusieurs systèmes qui peuvent collecter et stocker des informations sur le véhicule (les « Systèmes d'information »), y compris, mais sans s'y limiter, les informations relatives à l'état et aux performances du véhicule et les informations relatives au fonctionnement du véhicule (collectivement les « Données du véhicule »). Le Client s'engage à ne pas interférer de quelque manière que ce soit avec le fonctionnement des Systèmes d'information.
- 4.2 Nonobstant toute résiliation ou expiration du présent Contrat, le Client reconnaît et accepte que VOLVO TRUCKS puisse : (i) accéder aux Systèmes d'information à tout moment (y compris via un accès à distance) ; (ii) recueillir les Données du véhicule ; (iii) stocker les Données du véhicule sur les systèmes du groupe Volvo ; (iv) utiliser les Données du véhicule afin de fournir des services au Client, ainsi qu'à ses propres fins commerciales internes et à d'autres fins commerciales raisonnables ; et (v) partager les Données du véhicule au sein du groupe Volvo et avec des tiers sélectionnés.
- 4.3 Le Client doit s'assurer que tout conducteur ou toute autre personne autorisée par le Client à conduire le véhicule : (i) est conscient(e) que des informations personnelles le/la concernant peuvent être collectées, stockées, utilisées, partagées ou autrement

traitées par VOLVO TRUCKS ; et (ii) peut accéder à ou reçoit une copie de la déclaration de confidentialité du groupe Volvo applicable (disponible à l'adresse <https://www.volvogroup.com/en-en/privacy.html>).

- 4.4 Le Client s'engage à informer VOLVO TRUCKS par écrit s'il vend ou transfère la propriété du Véhicule à un tiers.

## 5 Accord de gestion des données

- 5.1 Le Client reconnaît que l'Accord de gestion des données, joint aux présentes en tant qu'Annexe 1, et disponible sur le site web <http://tsadp.volvotrucks.com/>, fait partie intégrante de ce Contrat et accepte que les conditions de ce contrat s'appliquent à tout traitement de données en vertu du présent Contrat.

## 6 Durée et résiliation

- 6.1 La durée du présent Contrat prend effet à la date de son acceptation par le Client sur Volvo Connect.
- 6.2 Le Contrat restera en vigueur jusqu'à ce que l'enregistrement du Véhicule soit annulé par le Client sur Volvo Connect. Le Contrat est résilié à la fin du mois civil au cours duquel cette annulation de l'enregistrement a été effectuée.
- 6.3 Le Contrat prend fin automatiquement si le Client transfère la propriété du Véhicule à un tiers.
- 6.4 VOLVO TRUCKS peut résilier le Contrat avec effet immédiat si le Client enfreint de façon considérable le Contrat ou est soumis à une procédure d'insolvabilité, fait faillite, ou conclut tout arrangement avec ses créanciers ou tout autre arrangement ou situation ayant un effet similaire, ou Volvo peut résilier le Contrat à tout moment moyennant un préavis de six mois.
- 6.5 Le non-paiement par le Client de toute somme due en vertu du présent Contrat est une violation fondamentale qui autorise VOLVO TRUCKS à résilier le présent Contrat avec effet immédiat.
- 6.6 Si le présent Contrat expire ou est résilié, les dispositions suivantes s'appliqueront après la date d'expiration ou de résiliation :
- i. La résiliation du Contrat quelle qu'en soit la cause est sans préjudice des droits, obligations et responsabilités du Client ou de VOLVO TRUCKS acquis avant la résiliation. Les conditions qui, expressément ou implicitement, peuvent avoir effet après la résiliation resteront en vigueur nonobstant la résiliation ;
  - ii. À la résiliation du Contrat pour quelque raison que ce soit, le Client n'a pas droit à un remboursement des sommes payées en vertu du présent Contrat et le Client doit immédiatement payer à VOLVO TRUCKS toutes les sommes dues en vertu du présent Contrat ;
  - iii. VOLVO TRUCKS devra toutefois indemniser le Client dans le cas d'un Contrat prépayé pour une période fixe si VOLVO TRUCKS réduit sensiblement la portée des Services pendant cette période. L'indemnisation sera dans ce cas proportionnelle à l'utilisation réduite des Services pendant la période restante et exclura toute autre indemnisation du Client, telle que les frais, les dépenses et les

dommages pour perte d'activité et manque à gagner.

## **7 Responsabilités et obligations générales du Client**

- 7.1 Le Client doit s'assurer que chaque employé ou autre personne qui utilise le Véhicule, ou utilise les Services, se conforme au présent Contrat et à toutes les instructions et recommandations énoncées dans les Conditions d'utilisation des Services et aux directives d'utilisation de VOLVO TRUCKS concernant le Service.
- 7.2 Le Client garantit qu'il possède ou a autrement le droit de disposer du véhicule.
- 7.3 Le Service n'est fourni par VOLVO TRUCKS en ce qui concerne le Véhicule que si le paiement du Service a été reçu par VOLVO TRUCKS conformément au présent Contrat et si le Client a acquis tous les équipements et logiciels nécessaires à l'utilisation des Services.
- 7.4 Le Client doit s'assurer que le Véhicule est équipé des systèmes et du matériel nécessaires à l'exécution des Services. En cas de doute, le concessionnaire Volvo agréé peut fournir les systèmes nécessaires.

## **8 Limitations de responsabilité**

- 8.1 Les dispositions suivantes de cet Article reflètent la portée du Contrat et le prix du Service.
- 8.2 La responsabilité maximale totale de VOLVO TRUCKS en vertu du présent Contrat pour les réclamations survenant au cours de chaque trimestre civil (que ce soit en matière contractuelle, délictuelle, de négligence, de statut, de restitution ou autre) ne dépassera pas 100 % de la somme payée en vertu du Contrat au cours du trimestre civil du dépôt de la réclamation.
- 8.3 VOLVO TRUCKS ne pourra être tenu responsable (que ce soit en vertu d'un contrat, d'un délit, d'une négligence, d'un statut ou autre) de toute perte de profit, d'activité ou de temps ou de tout coût de reconstitution ou de récupération de données, que cette perte survienne directement ou indirectement et que VOLVO TRUCKS ait été conscient de son éventualité ou non, ainsi que de toute perte consécutive ou indirecte.
- 8.4 VOLVO TRUCKS exclut par la présente, dans toute la mesure autorisée par la loi, toutes les conditions, garanties et stipulations expresses (autres que celles énoncées dans le présent Contrat), implicites, statutaires, coutumières ou autres qui, sans une telle exclusion, subsisteraient ou pourraient subsister en faveur du Client.

## **9 Force majeure**

- 9.1 VOLVO TRUCKS ne saurait être responsable envers le Client de tout échec ou retard ou des conséquences de tout échec ou retard dans la prestation du Service, s'il est dû à un événement échappant au contrôle et à la contemplation raisonnables de VOLVO TRUCKS, y compris, sans s'y limiter, les fournisseurs de services tiers (y compris, mais sans s'y limiter, les opérateurs de réseaux de données mobiles), les cas de force majeure, la guerre, les conflits du travail, les manifestations, les incendies, les tempêtes, les explosions, les actes de terrorisme et les urgences nationales, et VOLVO TRUCKS a le droit à une prolongation raisonnable de temps pour exécuter ces

obligations.

## **10 Avis**

- 10.1 Toute notification de résiliation du présent Contrat par VOLVO TRUCKS sera envoyée à l'adresse e-mail du Client enregistrée sur Volvo Connect.
- 10.2 Tout autre avis de VOLVO TRUCKS en relation avec le présent Contrat sera considéré comme dûment signifié lors de sa publication sur Volvo Connect.

## **11 Divers**

- 11.1 L'annexe 1 contient le Contrat de licence de l'utilisateur final (CLUF) du fournisseur tiers du Service. Ce CLUF contient des termes clés relatifs à la prestation du Service.
- 11.2 Le délai d'exécution de toutes les obligations de VOLVO TRUCKS n'est pas une condition essentielle.
- 11.3 Si une condition ou une partie du présent Contrat est jugée illégale, non valide ou inapplicable par un tribunal, un organe administratif ou une autorité compétente, cette disposition sera, dans la mesure requise, supprimée du présent Contrat et rendue inopérante sans, dans la mesure du possible, modifier toute autre disposition ou partie du présent Contrat. Les autres dispositions du présent Contrat ne seront pas affectées et resteront pleinement en vigueur.
- 11.4 Aucun manquement ou retard de VOLVO TRUCKS à exercer un droit, un pouvoir ou un recours ne constituera une renonciation à celui-ci, et aucun exercice partiel n'empêchera tout exercice ultérieur du même droit, pouvoir ou recours.
- 11.5 VOLVO TRUCKS peut modifier ou corriger les termes et conditions du présent Contrat avec un préavis de trois mois au Client.
- 11.6 Le Contrat est personnel au Client qui ne peut céder, déléguer, concéder une licence, détenir en fiducie ou sous-traiter tout ou partie de ses droits ou obligations en vertu du Contrat sans le consentement écrit préalable de VOLVO TRUCKS.
- 11.7 Le présent Contrat contient toutes les conditions convenues par VOLVO TRUCKS et le Client concernant les Services et remplace tout accord, représentation ou entente préalable écrit ou oral entre les parties concernant ces Services.

## **12 Loi applicable et résolution des litiges**

- 12.1 Le présent Contrat est régi par et interprété conformément à la loi suédoise, nonobstant les principes relatifs aux conflits de lois.
- 12.2 Tout différend, controverse ou réclamation découlant de ou en relation avec le présent Contrat, ou la violation, la résiliation ou l'invalidité de celui-ci, sera d'abord soumis à la médiation conformément aux règles de l'Institut de médiation de la Chambre de commerce de Stockholm, à moins que l'une des parties n'y soit opposée. Si l'une des parties s'oppose à la médiation ou si la médiation prend fin, le différend sera définitivement résolu par arbitrage conformément au règlement de l'Institut d'arbitrage de la Chambre de commerce de Stockholm. La procédure d'arbitrage se déroulera en anglais. Le lieu de l'arbitrage sera Göteborg, en Suède. Cependant,

VOLVO TRUCKS est en droit, à sa discrétion, de saisir les tribunaux nationaux pour des questions de droits de propriété industrielle, telles que les brevets, les marques et les secrets industriels.

## ANNEXE 1

### Contrat de licence de l'utilisateur final (« CLUF »)

#### 1 Dispositions introductives

1.1 Le présent CLUF régit les relations entre :

- i. Le Client ou une personne légalement autorisée à utiliser le Véhicule (ci-après dénommé **vous** ou **votre**) ; et
- ii. VOLVO TRUCKS (en tant que concédant de sous-licence du Logiciel),

en relation avec votre utilisation de la Solution de navigation (ci-après dénommée le **Logiciel**) et de ses caractéristiques particulières fournies par **Sygić a. s.**, dont le siège social est situé à Twin City C, Mlynské Nivy 16, 821 09 Bratislava - mestská časť Ružinov, République slovaque, enregistrée au registre du commerce du tribunal de district de Bratislava I, section : Sa, dossier n° 4893/B, numéro d'identification 35 892 030 (ci-après dénommé **Sygić**)

1.2 Le présent Contrat définit les conditions dans lesquelles vous êtes autorisé à utiliser le Logiciel installé dans le dispositif physiquement intégré et fixé au Véhicule.

#### 2 Conclusion du présent CLUF

2.1 Vous acceptez les termes du présent CLUF et exprimez votre consentement à être lié par le présent CLUF en achetant le Service.

2.2 Si vous n'acceptez pas toutes les conditions du présent CLUF, vous n'êtes pas autorisé à utiliser le Logiciel et vous devez en informer VOLVO TRUCKS dans les plus brefs délais. VOLVO TRUCKS rendra indisponible ou désinstallera le Logiciel du dispositif embarqué dans le Véhicule.

2.3 Vous n'êtes pas autorisé à utiliser le Logiciel et à accepter le présent CLUF si (i) vous n'avez pas l'âge légal requis pour conclure valablement le présent CLUF, ou (ii) vous êtes une personne interdite d'utilisation du Logiciel en vertu des lois applicables.

2.4 Le présent CLUF est conclu lors de l'approbation du Contrat de service de navigation dans Volvo Connect.

### **3 Utilisation du Logiciel**

- 3.1 Afin de pouvoir utiliser le Logiciel, celui-ci doit être installé en tant que système de navigation du tableau de bord sur un dispositif correctement paramétré et intégré au Véhicule.
- 3.2 Vous reconnaissez par la présente que le logiciel contient les bases de données cartographiques numériques de HERE et qu'il sera utilisé conjointement avec elles. Les conditions d'utilisation des bases de données cartographiques peuvent être consultées sur les sites Internet des fournisseurs de cartes respectifs. Les conditions des contrats de licence des utilisateurs finaux des fournisseurs de cartes respectifs font partie du présent CLUF dans la mesure où la loi régissant le présent CLUF le permet.
- 3.3 Pour que certaines fonctionnalités du Logiciel fonctionnent correctement, il se peut que vous deviez disposer d'une connexion Internet sans fil ou d'une connexion de données activée sur votre dispositif. Les paramètres du dispositif sur lequel vous utilisez le Logiciel relèvent de votre responsabilité exclusive. Vous serez seul responsable du paiement de tous les frais et dépenses y afférents.
- 3.4 Vous acceptez et reconnaissez que vous assumez l'entière, exclusive et unique responsabilité de l'utilisation du Logiciel. Vous reconnaissez en outre qu'il vous incombe de vous conformer à toutes les lois applicables lors de l'utilisation du Logiciel.

### **4 Octroi de sous-licence**

- 4.1 Tous les titres et droits de propriété intellectuelle relatifs au Logiciel et dans ce dernier, y compris ses éléments (tels que les bases de données cartographiques), sont et restent la propriété de Sygic ou de ses fournisseurs.
- 4.2 VOLVO TRUCKS a obtenu de Sygic une licence l'autorisant à concéder des sous-licences du logiciel à des utilisateurs finaux dans les conditions décrites à la section 4.3 ci-dessous.
- 4.3 VOLVO TRUCKS vous accorde par la présente (i) une sous-licence non exclusive et non transférable d'utilisation du Logiciel pour votre usage personnel, sous réserve des conditions spécifiées dans le présent document et sauf stipulation contraire du présent CLUF (ii) une sous-licence d'utilisation de la base de données cartographiques HERE dans la mesure spécifiée dans les conditions générales du contrat de licence avec le fournisseur de cartes et pour la période convenue. À l'expiration de cette période, vous n'aurez plus le droit d'obtenir de futures mises à jour, sauf si vous achetez un accès supplémentaire aux bases de données cartographiques par l'intermédiaire de VOLVO TRUCKS.
- 4.4 Vous pouvez être autorisé à obtenir des mises à niveau et des mises à jour futures du Logiciel. Toutefois, aucune disposition du présent CLUF ne vous autorise à demander des mises à niveau et des mises à jour futures. Si des mises à niveau et des mises à jour sont disponibles, leur obtention peut être soumise à des paiements supplémentaires. Pour éviter toute ambiguïté, le terme Logiciel utilisé dans le présent CLUF inclut le Logiciel mis à jour et/ou mis à niveau, sauf indication contraire.

## **5 Limitations de la sous-licence**

- 5.1 Le Logiciel peut être utilisé uniquement en tant que tableau de bord de navigation sur un dispositif embarqué dans le Véhicule. Vous pouvez obtenir des modules complémentaires particuliers et/ou un accès supplémentaire aux bases de données cartographiques par l'intermédiaire de VOLVO TRUCKS.
- 5.2 Vous vous engagez par la présente à ce que le Véhicule soit utilisé uniquement par le propriétaire légal ou la personne autorisée par le propriétaire légal.
- 5.3 Le Logiciel et ses éléments (tels que les bases de données cartographiques) ne peuvent être utilisés que pour un usage personnel et non commercial. Vous ne pouvez pas accorder de sous-licence, vendre, revendre, louer, transférer, céder, partager, reproduire, dupliquer, copier ou exploiter commercialement de toute autre manière le Logiciel ou le mettre à la disposition d'un tiers, à moins que le présent CLUF ne l'autorise expressément.
- 5.4 Vous ne pouvez pas copier, distribuer, soumettre à une rétroingénierie, créer des versions dérivées du Logiciel ou des œuvres dérivées basées sur le Logiciel, analyser, décompiler, désassembler un code source ou chercher à obtenir un code source du Logiciel, sauf si cela est expressément autorisé par la loi applicable.
- 5.5 Vous ne pouvez pas utiliser le Logiciel d'une manière illégale ou d'une manière qui interfère avec le Logiciel ou en perturbe l'intégrité. Vous n'êtes pas autorisé à modifier ou à adapter le Logiciel, ni à tenter d'obtenir un accès non autorisé au Logiciel.
- 5.6 Vous reconnaissez et acceptez par la présente que VOLVO TRUCKS vous accorde par les présentes le droit d'utiliser le Logiciel. Vous reconnaissez par la présente que Sygic peut adopter des mesures techniques pour empêcher l'utilisation ultérieure de votre copie originale du Logiciel ou de ses duplicatas.

## **6 Caractéristiques**

- 6.1 Les caractéristiques du Logiciel dépendent de ses fonctionnalités.
- 6.2 VOLVO TRUCKS n'offre aucune garantie quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des bases de données cartographiques qui peuvent être contenues dans le Logiciel ou être utilisées conjointement avec celui-ci, ni quant à l'état des routes ou à la possibilité de les emprunter. En raison de l'état des routes, du passage du temps, de l'évolution des circonstances, des sources utilisées et de la nature de la collecte de données géographiques complètes, certaines préconisations peuvent ne pas être exactes et conduire à des résultats incorrects.
- 6.3 Vous devez toujours respecter les règles suivantes lorsque vous utilisez le Logiciel : Le Logiciel n'est pas destiné à remplacer les informations fournies sur la route, telles que le sens de circulation, les restrictions de temps ou de voies, les feux de circulation et les panneaux, les instructions de la police, etc. Respectez le code de la route et conduisez avec vigilance en vous basant sur votre propre jugement en fonction des conditions de la route. Concentrez-vous toujours sur votre conduite en gardant les yeux et l'esprit sur la route. Ne vous distrayez pas en configurant le Logiciel pendant que vous conduisez.



## **7 Responsabilité en cas de défaut**

- 7.1 VOLVO TRUCKS est tenu responsable des défauts (i) du Logiciel et (ii) de la mise à niveau ou de la mise à jour du Logiciel.
- 7.2 VOLVO TRUCKS n'est en aucun cas responsable de l'inexactitude, du caractère incomplet ou de tout autre défaut des bases de données cartographiques utilisées avec le Logiciel. Cette responsabilité est régie par les conditions générales des contrats de licence des fournisseurs de cartes respectifs.
- 7.3 VOLVO TRUCKS n'est en aucun cas responsable des données que vous avez fournies. Ces données comprennent notamment, mais pas exclusivement : le choix de la destination, de l'itinéraire, l'évitement des péages. Vous êtes seul responsable de l'exactitude de ces données.
- 7.4 VOLVO TRUCKS ne garantit pas en particulier (sans limitation) que le Logiciel ou le résultat fourni (i) répondra à vos exigences et (ii) sera ininterrompu, exempt d'erreurs ou disponible à tout moment.
- 7.5 VOLVO TRUCKS n'est pas responsable des dysfonctionnements du Logiciel qui échappent à son contrôle raisonnable, tels qu'un signal GPS insuffisant.
- 7.6 Vous reconnaissez qu'en raison de l'amélioration constante de ses produits logiciels, VOLVO TRUCKS peut décider de cesser de fournir une assistance technique concernant une version particulière du Logiciel ; il peut en résulter que la version en question n'est plus interopérable avec d'autres logiciels de votre dispositif. Dans ce cas, VOLVO TRUCKS vous en informera à l'avance et vous permettra de mettre à jour le Logiciel. Si vous décidez de ne pas mettre à jour le Logiciel vers une version plus récente, VOLVO TRUCKS n'est en aucun cas responsable de l'interopérabilité, des défauts et des dysfonctionnements du logiciel (y compris le Logiciel) dans votre dispositif.

## **8 Responsabilité en cas de dommage**

- 8.1 VOLVO TRUCKS n'est responsable des dommages que s'il existe un lien de causalité entre le dommage et le Logiciel.

## **9 Durée et résiliation de CLUF**

- 9.1 Le présent CLUF entre en vigueur à compter de sa conclusion, telle que spécifiée au point 2.4 ci-dessus et est conclu pour une durée indéterminée.
- 9.2 Vous pouvez résilier le présent CLUF avec effet immédiat à tout moment en notifiant le concédant de sous-licence et en autorisant VOLVO TRUCKS à désactiver ou désinstaller le Logiciel du dispositif embarqué dans le Véhicule.
- 9.3 VOLVO TRUCKS peut résilier le présent CLUF avec effet immédiat en cas de non-respect substantiel de l'une de ses dispositions. La notification de résiliation est envoyée à l'adresse e-mail que vous avez fournie. La notification de résiliation prend effet au moment où elle est envoyée à l'adresse e-mail ou au moment où VOLVO TRUCKS reçoit une réponse indiquant qu'il n'est pas possible d'envoyer l'e-mail contenant la notification de résiliation.
- 9.4 En cas de non-respect substantiel de l'une des dispositions du présent CLUF, VOLVO

TRUCKS est en droit de mettre immédiatement fin à l'utilisation du Logiciel.

- 9.5 En cas de résiliation du présent CLUF, vous devez cesser toute utilisation du Logiciel et permettre au concédant de sous-licence de désactiver ou de désinstaller le Logiciel du dispositif embarqué dans le Véhicule. Les dispositions du présent CLUF qui, de par leur nature, sont destinées à survivre à la résiliation, resteront en vigueur après la résiliation du présent CLUF (par exemple, les dispositions relatives à la confidentialité, aux limitations de licence, à la responsabilité en cas de défauts et de dommages, à la loi applicable et à la juridiction).

## 10 Confidentialité

- 10.1 À tout moment pendant la durée du présent CLUF et par la suite, vous devez préserver la confidentialité et ne pas divulguer, directement ou indirectement, et ne pas utiliser à votre profit ou au profit de toute autre personne physique ou morale, toute information confidentielle de VOLVO TRUCKS, Sygic ou de l'un de ses fournisseurs de données tiers. Dans le cadre du présent CLUF, les informations confidentielles désignent les secrets commerciaux ou les informations écrites, numériques, orales ou sous toute autre forme qui sont uniques ou confidentielles pour VOLVO TRUCKS, Sygic ou ses fournisseurs de données tiers.

## 11 Loi applicable

- 11.1 Le présent CLUF est régi et interprété conformément au droit suédois. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.
- 11.2 Les dispositions légales relatives à l'application obligatoire de la législation nationale ou internationale en matière de protection des consommateurs ne sont pas affectées.

## 12 Divers

- 12.1 Si l'une des dispositions du présent CLUF est jugée invalide, illégale ou inapplicable à quelque titre que ce soit, cette disposition, dans la mesure où la loi le permet, sera dissociée du présent CLUF et n'affectera pas les autres dispositions de celui-ci, et les parties conviennent de lui substituer une disposition valide qui se rapproche le plus de l'intention et de l'effet économique de la disposition ainsi dissociée.
- 12.2 Vous n'êtes pas autorisé à transférer la sous-licence ou à céder les droits découlant du présent CLUF à un tiers sans l'accord écrit préalable de VOLVO TRUCKS.
- 12.3 Le présent CLUF constitue l'intégralité du contrat entre VOLVO TRUCKS et vous concernant l'objet du présent CLUF et remplace dans leur intégralité tous les accords écrits ou oraux existant précédemment entre VOLVO TRUCKS et vous concernant cet objet.
- 12.4 Tout manquement ou retard dans l'application d'un droit ou d'un recours en vertu du présent CLUF ne constitue pas une renonciation à ce droit ou recours ou à l'exercice futur de ce droit ou recours.